



Relancer

l'éducation prioritaire

S O M M A I R E

» Édito	p. 3
» PREMIÈRE PARTIE : ÉTAT DES LIEUX	
Où en est-on en éducation prioritaire ?	p. 4
Un manque chronique de moyens	p. 6
Une succession de rapports inquiétants	p. 8
Deux questions à Jean-Yves Rochex	p. 10
Lycées : labelliser est une nécessité	p. 12
» DEUXIÈME PARTIE : LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU	
Le label : une garantie à conforter	p. 14
Mixité sociale, une priorité pour la réussite des élèves	p. 16
Rendre l'éducation prioritaire attractive pour les personnels	p. 18
Pour une équipe pluriprofessionnelle au complet	p. 20
Les pratiques en éducation prioritaire : la main aux équipes !	p. 22



Édito

L'éducation prioritaire : une priorité !

Donner plus à ceux qui ont moins, permettre à l'école de lutter efficacement contre les déterminismes sociaux de réussite scolaire, telle était la feuille de route pour l'éducation prioritaire à ses débuts en 1981. Une volonté généreuse qui n'a jamais trouvé une mise en œuvre à la hauteur des besoins.

Moyens détournés, effectifs chargés, équipes pluriprofessionnelles incomplètes, expérimentations diverses détournant des apprentissages, exfiltration d'élèves dits « méritants », recrutement local des personnels, mise à mal de la carte scolaire, injonctions pédagogiques diverses, éviction des lycées... longue est la liste des avanies subies par les établissements de l'éducation prioritaire. Pourtant, les réseaux continuent d'être dynamiques et de se battre pour leurs élèves. S'ils ne résorbent pas totalement les inégalités, ils contribuent à la démocratisation de l'éducation.

Alors que différents rapports préconisent un recentrage sur les REP+ et la fin du label REP, une secrétaire d'État à l'éducation prioritaire, Nathalie Elimas, a été nommée cet été. Une nouvelle réforme se profilerait-elle ? Avec la FSU, le SNES a lancé cet automne des états généraux de l'éducation prioritaire, pour permettre aux personnels de tirer un bilan du fonctionnement actuel de l'éducation prioritaire et de faire entendre leur voix.

Ces pages spéciales font un état des lieux et rappellent les propositions du SNES-FSU.

Bonne lecture.

Frédérique Rolet
Valérie Sipahimalani

Contributeurs : Rafikha Bettayeb, Sandrine Charrier, Géraldine Duriez, Jordi Le Cointe, François Lecointe, Anne-Sophie Legrand, Olivier Raluy, Fabienne Sentex, Olivier Raluy, Jean-Yves Rochex, Frédérique Rolet, Emmanuel Séchet, Valérie Sipahimalani

Où en est-on en éducation prioritaire ?

À la rentrée 2019, sur 5 300 collèges publics, on comptait 731 collèges en REP (Réseau d'éducation prioritaire) avec 370 000 collégiens (14,2 %), et 363 collèges en REP+ avec 191 100 élèves (7,2 %).

Le classement en éducation prioritaire se définit par les taux d'élèves issus de familles de catégories socioprofessionnelles défavorisées, d'élèves boursiers, d'élèves résidant dans un quartier politique de la ville. 70 % d'élèves défavorisés ne relèvent pas de l'éducation prioritaire⁽¹⁾ soit parce que leur établissement devrait être classé, soit parce que la mixité sociale y est meilleure.

Les REP et REP+ ont été créés lors de la refondation de l'éducation prioritaire de 2014. Devant la menace d'un rétrécissement de la carte aux seuls REP+, le label REP a permis de limiter les délabellisations sèches d'établissements et de forts effets de seuil. Toutefois il demeure des collèges non classés proches des critères REP du fait d'une labellisation issue d'un budget contraint et non d'un classement à partir de critères transparents et partagés.

LABELS REP ET REP+

Le label REP assure théoriquement des effectifs de classe moins chargés et une marge horaire académique plus confortable. Dans les faits, les suppressions de postes successives ont réduit les Dotations horaires globales (DHG). Le seuil de 25 élèves n'est pas respecté dans certaines académies et les effectifs par classe ne cessent d'augmenter.

Les REP+ sont peu nombreux et mieux dotés. Les personnels y bénéficient d'une pondération horaire

(1 heure compte pour 1,1 heure de service) suite à la mobilisation du SNES avec la FSU. Le néomanagement est cependant omniprésent. La pondération est fréquemment dévoyée et les expérimentations s'y démultiplient. Les labels garantissent aussi indemnité et bonifications pour les personnels.

PROPORTION DE COLLÈGES SCOLARISANT

	REP+	REP	Hors EP
Plus de 75 % d'élèves défavorisés	44	5	—
Plus de 60 % d'élèves défavorisés	92	49	4

Source : RERS-2020

RURALITÉ EN ÉDUCATION PRIORITAIRE ?

Une centaine de collèges ruraux sont classés en REP, quelques-uns en REP+. Mais en travaillant à nombre de réseaux constants, le ministère en a délabellisé une cinquantaine en 2014, malgré des critères sociaux critiques.

LA CITÉ ÉDUCATIVE : QUÈSACO ?

Créées en 2019, les cités éducatives sont protéiformes. Il s'agit d'élargir des réseaux existants aux

(1) Rapport de la Cour des comptes sur l'éducation prioritaire, octobre 2018

structures culturelles municipales et au tissu associatif avec un collège tête de file. Ce sont les élus locaux qui ont candidaté et leur influence risque de croître dans les instances des établissements, même sur des questions pédagogiques. La plupart des projets se construisent avec le principal du collège mais sans les enseignants.

2019 : UNE ENQUÊTE FSU EN ÉDUCATION PRIORITAIRE

Comme lors de l'enquête précédente (2013), plus de 1 660 réponses ont témoigné de la volonté des personnels de faire partager leurs analyses et d'exposer leurs propositions (16 % des écoles et 25 % des collèges de l'éducation prioritaire représentés). Le premier constat est un jugement négatif à plus de 62 % sur les conditions de travail. L'insatisfaction a cependant reculé de 7 points par rapport à 2013. Elle touche plus les REP que les REP+. Première cause : les effectifs par classe, toujours en majorité à plus de 23 élèves et près d'un quart des classes dépassant les 26 élèves. Le travail en groupes restreints n'est pas plus financé : seules 27 % des réponses indiquent un travail en groupes régulier.

68 % des collègues de REP+ (11 points de moins qu'en REP) estiment ne pas avoir assez de temps pour le travail en commun, malgré le temps dégagé par la pondération dont l'utilisation est fixée par les chefs d'établissement dans 60 % des cas. Les collègues se sentent dépossédés par la mainmise des directions.

Seuls 29 % des personnels s'estiment soutenus par leur hiérarchie. Les collègues en REP+ estiment avoir subi davantage d'injonctions et/ou de pressions avec 6 points de plus qu'en REP.

INCLUSIONS MULTIPLES

SEGPA, ULIS, UPE2A, UEE : c'est en éducation prioritaire qu'on inclut le plus d'élèves provenant de ces différents dispositifs. À cela s'ajoutent les autres élèves à besoin particulier qui ne sont pas toujours reconnus comme tels faute de diagnostic, les familles étant moins sensibilisées à cette problématique.

Baisse des effectifs par classe et les dédoublements restent les premières demandes d'amélioration. Après les conditions d'enseignements, dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, l'indemnitaire apparaît comme une piste pour rendre les établissements de l'éducation prioritaire attractifs. Enfin, un réel soutien des équipes et des engagements durables sur les dispositifs et moyens sont attendus.

QUEL RÉSEAU ?

De par sa conception, les REP sont un réseau d'écoles primaires rattachées à un collège par un contrat de réussite. Cette organisation peut sembler légitime et dans la continuité des pratiques antérieures informelles pour suivre au mieux la scolarité des élèves. Dans son application elle relève davantage d'un fonctionnement vertical et descendant de la hiérarchie que d'une structure permettant la réflexion des professionnels sur le terrain. Il est donc nécessaire que les réseaux soient allégés des lourdeurs administratives afin de pouvoir centrer leur travail sur une amélioration des conditions de scolarisation des élèves.

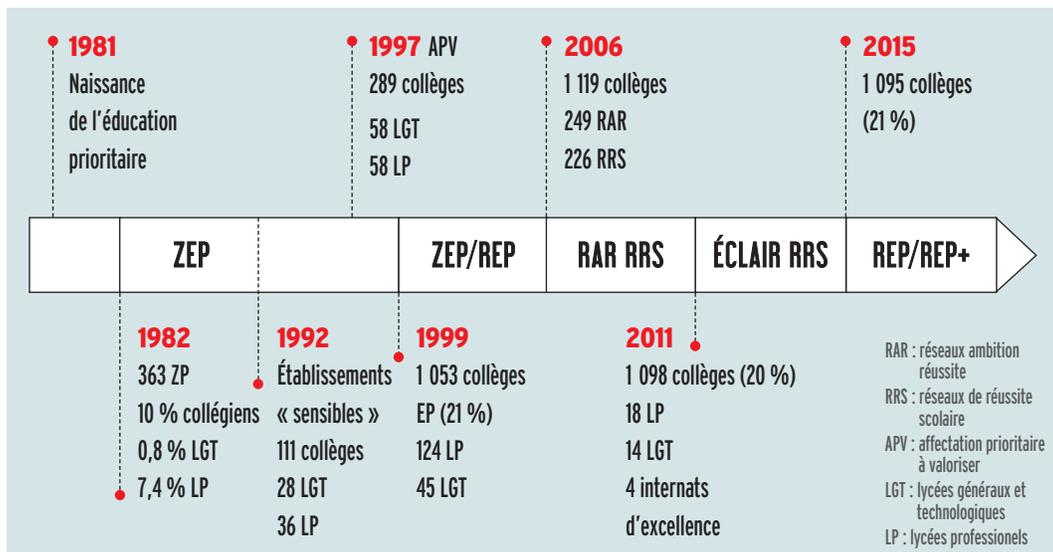
Un manque chronique de moyens

L'histoire de l'éducation prioritaire résulte de l'entrelacs de volontés politiques, de moyens investis ou pas pour les mettre en œuvre, d'injonctions pédagogiques et de déréglementations diverses.

François Mitterrand décide en septembre 1981 de la création de l'éducation prioritaire. Elle se fonde sur une logique de compensation : donner plus à ceux qui ont le moins. Pourtant, elle se heurte dès le départ à deux écueils : des moyens insuffisants et leur détournement partiel du fait de l'absence de critères nationaux. En moyenne, les 10 % de collèges classés ne reçoivent qu'un poste et demi supplémentaire en 1985⁽¹⁾ soit 0,04 heure par élève. C'est déjà trop peu. Parallèlement, au début des années 1980, la politique de la ville est lancée pour permettre une synergie des actions ministérielles pour les quartiers

dits « sensibles ». Elle subit de nombreuses réformes et appellations successives (zones urbaines sensibles, zones de redynamisation urbaine, zones franches urbaines...). Ces zones et la carte de l'éducation prioritaire se recoupent en grande partie, mais leur synergie reste très perfectible.

La logique initiale de compensation, prenant appui sur les projets initiés par les équipes, s'auto-entretient une décennie durant sans volontés politique et pédagogique définies. En 1990, une relance se traduit par la création d'une indemnité et l'extension de la carte englobant alors 14 % des élèves. Cependant, les



moyens spécifiques mis en œuvre restent insuffisants pour améliorer radicalement les conditions de travail et d'étude.

VERS UNE POLITIQUE « PALLIATIVE »

En 1992, la politique d'éducation prioritaire laisse les difficultés scolaires des élèves au second plan pour se centrer sur les questions de violence avec la création des « zones sensibles », dotées de moyens de surveillance supplémentaires mais toujours insuffisants. Elles seront relancées en 1999, avec davantage d'établissements labellisés. Parallèlement, le pilotage vertical est renforcé par l'introduction du « contrat de réussite » et la création des réseaux d'éducation prioritaire.

UNE POLITIQUE « OPÉRATOIRE »

Dans la synthèse des bilans des contrats de réussite 1999-2003, le ministère note que « *le maintien, voire parfois l'amélioration des résultats scolaires, dans un contexte où d'évidence tous les indicateurs d'environnement social se sont détériorés, montre que l'effet éducation prioritaire est opératoire* ». Pour le SNES-FSU cela justifie la relance de l'éducation prioritaire qui pourrait faire encore mieux avec les moyens nécessaires.

HALTE AU DÉTOURNEMENT DE FOND !

Avec le retour de la droite au pouvoir en 2003, le principe de l'éducation prioritaire est dévoyé. À la logique de compensation succède une volonté de relégation. Le « socle commun » issu de la loi Fillon en 2005 est conçu comme bagage minimal pour s'intégrer dans la société. En 2006, l'individualisation

devient le maître mot de la pédagogie et l'éducation prioritaire est assignée à des programmes réduits au socle commun. La création du label ÉCLAIR⁽²⁾ en 2010, avec le « contrat d'objectifs » institue un profilage des postes et un système de hiérarchie intermédiaire, incarnée par les préfets des études, dont l'échec est patent. Le néomanagement y est exacerbé. Côté élèves, il s'agit d'exfiltrer les quelques « méritants » vers des internats d'excellence.

La refondation de l'éducation prioritaire de 2014, lancée par V. Peillon et menée par N. Vallaud-Belkacem, semblait renouer avec une vision plus originelle, notamment pour retrouver le sens du travail en collectif et la formation du citoyen. Cependant, la carte rénovée est construite à partir d'un nombre de réseaux constant et non pas à partir des besoins, évinçant des écoles, des collèges et l'ensemble des lycées. Des pratiques de management délétères persistent.

ET MAINTENANT ?

Un bilan d'étape de la carte de 2015 aurait dû être dressé à l'automne 2018, mais elle a été gelée à l'arrivée de J.-M. Blanquer, en vue d'une réforme de fond. Le rapport Azéma-Mathiot publié à l'automne 2019 prépare cette réforme. Parallèlement le ministre a lancé 80 cités éducatives avec le ministre du Travail et relance le développement des onéreux et sélectifs internats d'excellence.

POUR ALLER + LOIN BULLETIN DE L'IRHSES, MAI 2019

(1) Source DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance)

(2) ÉCLAIR : Écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite

Une succession de rapports inquiétants

Depuis 2015, les rapports se succèdent, à charge contre l'« éducation prioritaire » jugée trop coûteuse et peu efficace dans la lutte contre les inégalités de réussite scolaire.

À L'ATTAQUE DU LABEL

En 2015, le CNESCO (Conseil national d'évaluation du système scolaire) a accusé le label « éducation prioritaire » d'être stigmatisant et d'être un facteur de réduction de la mixité sociale alors que ce sont des « quartiers » que les familles favorisées évitent et pas un label. Se sont succédé une note de France stratégie en 2017⁽¹⁾, un rapport de la Cour des comptes en 2018, un rapport du Sénat en 2019⁽²⁾ qui convergent pour accuser l'éducation prioritaire d'être coûteuse et peu efficiente, sans évoquer l'amplification des

difficultés économiques sociales des deux dernières décennies. Ils pointent aussi l'effet de seuil qui exclut certains établissements et prônent une allocation progressive des moyens qui prendrait en compte les besoins des établissements ruraux avec pour conséquence la dilution de l'enveloppe budgétaire.

AZÉMA-MATHIOT : « TERRITOIRES ET RÉUSSITE »

Les conclusions du rapport « Territoires et réussite » ne se limitent pas à la carte de l'éducation prioritaire, mais concernent également le fonctionnement des

- Sanctuarisation des REP+ jusqu'en 2022, année de révision de la carte des quartiers politique de la ville. **Le périmètre de cette carte pourrait alors se réduire comme en 2014 sous prétexte de concentrer plus de moyens sur des quartiers ciblés.**
- Adossement de la troisième tranche de revalorisation de l'indemnité REP+ à la participation des enseignants aux formations pendant leurs congés dès la rentrée 2020, **ce qui est inacceptable pour le SNES-FSU.**
- Disparition du label REP à la rentrée 2021, accompagné d'une allocation progressive de moyens au niveau national et académique gérée par chaque rectorat selon les spécificités des territoires. **Dans le cadre d'un budget contraint, cela induit une concurrence entre l'éducation prioritaire et le rural.**
- Transformation de l'indemnité REP en prime d'installation dans des collèges ruraux éloignés, avec durée minimale d'exercice exigée dans l'établissement. **Beaucoup de perdants pour peu de gagnants.**
- Élargissement de l'indemnité REP+ à tous les personnels, **les AED et AESH étant actuellement exclus ce qu'a dénoncé le SNES-FSU.**
- Programme de recherche-action centré sur la lutte contre la difficulté scolaire, dans chaque REP+, **au risque d'une dérive si seules les neurosciences en sont l'outil.**
- Nouvelles certifications : « classe multi-âges ou multi-cours » et « milieu allophone », **au lieu d'ouvrir des UPE2A en nombre suffisant et risque de polyvalence.**
- Gestion par les rectorats de tous les types de bonification (mobilité, carrière...) et développement de la dérégulation pour stabiliser les équipes enseignantes (bivalence, profilage de postes, CDI accordé plus tôt aux contractuels et gel de leur poste au mouvement...) dans les établissements non attractifs. **Ces recettes n'ont pas fonctionné dans les ÉCLAIR.**



© Clément Martin

établissements et les carrières des personnels, dans la prolongation des lois Fonction publique et « Pour une école de la confiance ».

QUELLE DISTRIBUTION DES MOYENS ?

Ces rapports présentent l'allocation progressive des moyens comme un changement de paradigme alors qu'elle existe dans la plupart des académies. Depuis la refonte de l'éducation prioritaire de 2014, les collèges sont généralement classés selon quatre ou cinq catégories, deux d'entre elles correspondant aux REP et aux REP+. Il s'agissait alors de doter les collèges hors éducation prioritaire « *en fonction de la difficulté sociale et permet[tre] de mieux différencier les réponses pédagogiques au niveau des difficultés rencontrées* » pour limiter les effets de seuil.

Au niveau national, une nouvelle allocation des moyens, reposant sur le critère géographique (prise en compte

de la ruralité) et le critère social, est mise en œuvre pour le premier degré avec la volonté d'élargir ce modèle pour les collèges. Dans certaines académies, la répartition des dotations entre les collèges a déjà été modifiée en ce sens en utilisant un nouvel indice d'éloignement et un Indice de position sociale (IPS).

L'AVIS DU SNES-FSU

Ces préconisations montrent la volonté de dissoudre la politique de l'éducation prioritaire dans des questions de territorialisation. En 2021, deux tiers de l'éducation prioritaire pourraient être délabellisés. L'absence de prise en compte des lycées acterait une fois de plus la volonté de réduire la scolarité obligatoire à la fin de la Troisième au lieu des 16 ans inscrits dans la loi. Le SNES-FSU demande le maintien voire l'extension de la labellisation, certains collèges concentrant le plus d'élèves des CSP populaires, mais aussi des moyens supplémentaires et des critères discutés pour leur allocation progressive. Il en va de la démocratisation de l'école.

(1) « Élèves, professeurs et personnels des collèges publics sont-ils équitablement répartis ? », France Stratégie, 2017

(2) « Les nouveaux territoires de l'éducation » de MM. Laurent Lafon et Jean-Yves Roux

Deux questions à Jean-Yves Rochex

Jean-Yves Rochex, psychologue, chercheur et professeur de sciences de l'éducation à l'université de Paris 8 participe au conseil scientifique de l'OZP (Observatoire des zones prioritaires).



L'US : Quels seront les impacts sur l'Éducation prioritaire des préconisations du rapport Azéma-Mathiot ?

Jean-Yves Rochex : Ce qui frappe dans ce rapport est la contradiction entre la continuité revendiquée avec les orientations de la refondation de l'éducation prioritaire (EP) et les mesures préconisées pour répondre à la commande ministérielle. D'un côté, les auteurs insistent sur le nécessaire renforcement de la qualité de l'offre éducative dans les territoires en difficulté scolaire, sur la lutte contre la ségrégation et pour plus de mixité sociale et sur les conditions de mobilisation des équipes. De l'autre, l'une des mesures les plus importantes qu'ils préconisent limiterait la labellisation et le pilotage national aux seuls REP+ actuels, conduirait à délabelliser les actuels REP et à les inclure dans des politiques de priorisation territoriale concernant également les territoires ruraux ou isolés, les élèves allophones..., politiques qui seraient de la seule responsabilité des académies et de leurs Recteurs. Toute l'histoire de l'éducation prioritaire montre pourtant que, dès que celle-ci s'estompe dans les priorités

nationales, elle s'efface encore plus vite au niveau des académies ou des départements. La mesure préconisée par le rapport conduirait alors inévitablement à un tel phénomène et à réorienter tout ou partie des moyens actuellement attribués aux REP vers d'autres territoires, en particulier les territoires ruraux – ce qu'assumaient d'ailleurs les auteurs du rapport lors de leur audition par une commission parlementaire en janvier –, tout en soumettant un peu plus les décisions de politiques scolaires aux élus et notables locaux. Les territoires ruraux ont sans doute des besoins spécifiques, mais ceux-ci n'ont pas à être pris en considération au détriment de l'éducation prioritaire et de sa spécificité.

Les arguments avancés sont révélateurs d'une méconnaissance de ce qui fonde la politique d'éducation prioritaire et/ou d'une volonté de la réorienter. Ainsi de l'argument selon lequel 70 % des élèves de milieux populaires sont scolarisés hors éducation prioritaire. C'est méconnaître que l'éducation prioritaire ne se confond pas avec la question des rapports entre école et milieux populaires, mais vise d'abord les quartiers et établissements où se concentrent inégalités et ségrégation sociales et scolaires, et dégradation de la qualité de l'offre scolaire, au point qu'y soit parfois menacée l'unité même du service public d'éducation, phénomènes qui ne concernent heureusement pas tous les élèves de milieux populaires. Mais cet intérêt pour les élèves de milieux populaires s'estompe vite

sous la plume de nos auteurs, pour se dissoudre dans la référence à la diversité des territoires (ruraux, urbains, de montagne...) présentés sans analyse sérieuse de leurs caractéristiques sociales et culturelles, comme ayant tous besoin d'un même renforcement d'une politique éducative et d'une action pédagogique pensées comme socialement neutre, comme le serait le fonctionnement d'un système éducatif modernisé par l'alliance ministérielle entre les neurosciences, le management et le pilotage par les résultats et la préconisation de supposées « bonnes pratiques ». On voit bien comment cette référence à la diversité des territoires, comme celle à la diversité des élèves – diversités plus souvent invoquées que sérieusement définies et conceptualisées –, conduit à minorer ou à contourner la question sociale en matière éducative, et ainsi à dissoudre l'objectif de démocratisation du système éducatif dans celui de sa modernisation et de sa diversification, tendances qui épousent les logiques néolibérales à l'œuvre dans d'autres secteurs de la société.

L'US : Quelles mesures permettraient à l'Éducation prioritaire de réduire les inégalités scolaires ?

J.-Y.R. : Tout d'abord, il faut redire que le bilan décevant de l'éducation prioritaire au regard de l'objectif de démocratisation relève non d'un supposé échec de cette politique, mais bien plutôt d'une insuffisance de mise en œuvre, de soutien, de cohérence et de continuité. Réaffirmer et renforcer une politique d'éducation prioritaire qui renoue avec ses objectifs initiaux, serait à la fois travailler à desserrer les contraintes externes (ségrégation résidentielle et scolaire, contraintes de carte scolaire, instabilité des personnels...) qui aggrave la situation des écoles et établissements concernés, et à améliorer la qualité de l'offre scolaire adressée

à leurs élèves. Cela passe par créer dans la durée les conditions du travail collectif des équipes – travail inter-degrés et inter-métiers –, et par outiller – entre autres par la formation initiale et continue – leur réflexion. Le référentiel de l'éducation prioritaire publié en 2014 avait posé des jalons et défini des orientations en ce sens, qui tiraient profit des travaux des Inspections et de la recherche. Le souci qui y est affirmé de travailler à un enseignement plus explicite et de traquer les malentendus et l'opacité dont peuvent être porteurs les réquisits de l'école pour les élèves de milieux populaires en est l'une des plus importantes selon moi, à condition de le penser en termes de vigilance partagée, et non de supposées « bonnes pratiques » ; il permet en effet de ne pas perdre de vue la question des apprentissages et de ne pas identifier innovation et démocratisation.



© Nigel Broudy / Wikimedia Commons

Lycées : labelliser est une nécessité

Jusqu'en 2014, 408 lycées dont 107 lycées généraux et technologiques relevaient des différents labels de l'éducation prioritaire. La refondation les en a exclus.

L'éviction des lycées de l'éducation prioritaire n'a aucun fondement éducatif. Cette mesure idéologique (l'éducation prioritaire ne serait utile que sur la durée de la scolarité obligatoire) et budgétaire (récupérer des moyens sur les lycées, réputés trop coûteux lors des études de comparaisons internationales) est injuste. Lors de la sortie des lycées de l'éducation prioritaire, le SNES, avec la FSU, a obtenu une clause de sauvegarde (indemnités, bonifications...) pour les personnels. Dans certaines académies, des moyens ont continué d'être fléchés : les lycées d'Aix-Marseille issus de l'éducation prioritaire, par exemple, bénéficient d'un abondement en dotation horaire, CPE et AED. Mais

dans le cas général, ils ont lentement fondu. Or il est impossible de considérer qu'après le collège, les problèmes seraient résolus, alors même que la disparition progressive du redoublement mène la fin de la scolarité obligatoire, 16 ans, à la classe de Seconde. Il y a nécessité à investir dans les lycées pour prolonger les dispositifs propres au classement en éducation prioritaire.

FOCUS SUR LES LYCÉES PROFESSIONNELS

Plus de 35 % des élèves de REP et REP+ s'orientent en Lycée professionnel (LP) où les élèves sont à plus de 55 % d'origine défavorisée. Sans politique d'éducation prioritaire, les conditions d'accueil et d'ensei-





gnement en LP se dégradent. Les équipes pluriprofessionnelles sont usées et fragilisées, notamment par la fin des contrats aidés. La diminution du nombre d'adultes encadrants engendre parfois des actes violents et met à mal la sécurité des usagers. Depuis 2015, un collectif de LP délabellisés, soutenu par le SNUEP-FSU, proteste contre cet abandon.

Le rapport Azéma-Mathiot « Territoires et réussite » préconise la disparition des REP au profit de politiques académiques élargissant la priorité aux établissements ruraux ou isolés et aux lycées accueillant un certain taux d'élèves issus de collèges REP+. Certains LP pourraient bénéficier d'une dotation spécifique fléchée sur le périscolaire. Mais cette mesure ne doit pas se faire à moyen constant ni contraindre davantage les

collègues et resterait insuffisante. La limitation du nombre d'élèves par classe est aussi nécessaire ! De plus, toute carte élaborée en fonction de projets locaux mettrait en concurrence les établissements. Quant aux mesures RH elles pourraient se traduire par une prime d'équipe fondée sur des projets en lieu et place d'une indemnité versée à tous sans concurrence entre les personnels et les établissements.

UNE POLITIQUE « OPÉRATOIRE »

Malgré les interventions répétées auprès du ministère, la clause de sauvegarde a pris fin en catimini au 31 août 2020. Avec la FSU, le SNES est intervenu et continue d'intervenir pour demander sa prorogation.

L'AVIS DU SNES-FSU ET DU SNUEP-FSU⁽¹⁾

Une carte nationale de l'éducation prioritaire, incluant les LP, SEP⁽²⁾ et ÉREA⁽³⁾, doit être établie de manière transparente, en fonction des besoins, selon des réalités sociales et scolaires, avec des salaires augmentés et des indemnités pour tous les personnels, AED et AESH compris. De

même, il faut améliorer les conditions de travail des collègues avec de petits effectifs d'élèves et davantage d'adultes, majorer les DHG et donner les moyens pour multiplier les projets autour de la culture, la citoyenneté et le développement durable. C'est seulement sur ces bases, en don-

nant plus à ceux qui ont le moins, que l'éducation prioritaire permettra vraiment à l'ensemble des lycéens de réussir.

(1) Syndicat FSU des personnels en LP

(2) Section d'enseignement professionnel

(3) ÉREA : établissements régionaux d'enseignement adapté

Le label : une garantie à conforter

Contrairement aux apparences, l'éducation prioritaire n'est guère favorisée. Les 20 % des élèves scolarisés en éducation prioritaire ne mobilisent que 22 % des ressources affectées à l'ensemble des écoles et collèges publics⁽¹⁾.

DES EFFECTIFS VRAIMENT RÉDUITS ?

À la rentrée 2018, les effectifs par classe étaient en moyenne de 21,3 élèves en éducation prioritaire contre 23,9 en dehors. Cela masque des réalités contrastées avec des regroupements d'élèves au-delà de 26 par division en éducation prioritaire (Guyane, groupes de langues...). Souvent installés dans des zones à la démographie forte, ces établissements subissent d'autant plus l'arrivée des générations nombreuses nées à partir de 2005, qui conduit

à accueillir 350 000 élèves en plus dans le second degré entre 2010 et 2025⁽²⁾.

CE QUE DISENT LES ÉTUDES

Longtemps passée sous silence avec le slogan « Faire mieux avec moins », des études montrent que la baisse des effectifs « est susceptible de réduire les écarts de performances scolaires lorsqu'elle est mise en œuvre de manière ciblée et intensive. [...] Même si les enseignants changent peu leurs pratiques lorsqu'ils enseignent dans de plus petites classes, on y observe plus d'engagement des élèves dans leurs tâches, moins de problèmes de discipline, plus de temps passé à l'enseignement, davantage de prévention que de remédiation ».

(1) Rapport de la Cour des comptes sur l'éducation prioritaire, octobre 2018

(2) Prévision des effectifs du second degré pour les années 2020 à 2024 n° 20.09 DEPP

LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

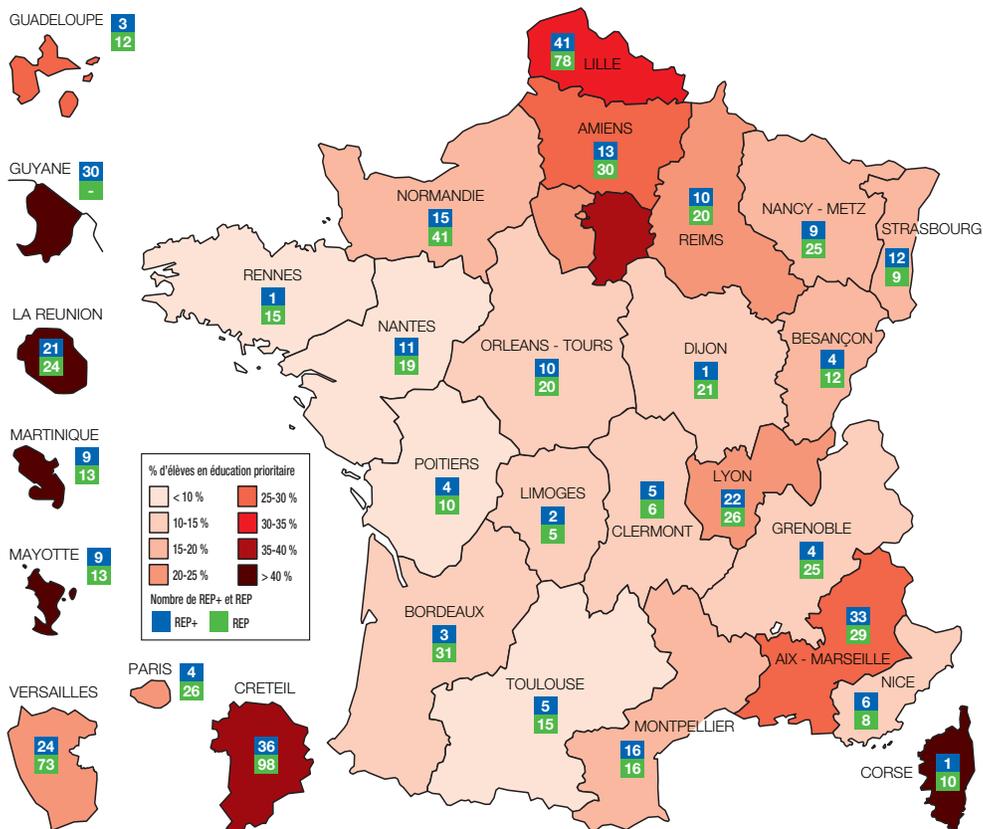
La baisse des effectifs est un levier de réussite et de démocratisation. Le SNES-FSU demande qu'un seuil national de dotation soit fixé à vingt élèves par classe en éducation prioritaire.

Les collègues doivent pouvoir mettre en place ou expérimenter des pratiques diversifiées. Cela implique des dotations suffisantes

pour travailler en petits groupes, la concertation et la formation. L'État doit mettre en place les moyens permettant une meilleure reconnaissance salariale de tous les personnels en raison des difficultés spécifiques au travail en éducation prioritaire.

L'éducation prioritaire doit être relancée, en redéfinissant une nou-

velle carte, fondée sur les besoins constatés, sans périmètre prédéfini, au contraire de la refondation de 2014. Elle doit être fondée sur une labellisation unique mais les moyens pourraient être gradués en fonction de l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les écoles et établissements à l'intérieur et à la frontière de la carte.



Le label est avant tout une garantie d'une politique nationale forte qui permette l'amélioration des conditions de travail, l'aide et le soutien en cas de difficultés particulières ainsi que l'attribution des moyens nécessaires pour améliorer l'encadrement et les apprentissages. Indemnité et bonifications indiciaires et de carrière sont des

leviers nécessaires pour rendre attractifs les postes en éducation prioritaire. La carte doit inclure les lycées dont l'articulation avec les collèges est essentielle à la réussite des élèves. Elle doit reposer sur des critères objectifs, clairs, concertés, partagés et nationaux, permettant de prendre en compte les spécificités

des établissements et des territoires dans lesquels ils s'inscrivent, qu'ils soient DROM, ruraux ou urbains. La carte scolaire doit également être revue pour davantage de mixité sociale et scolaire. Il est urgent de rendre l'éducation prioritaire plus attractive (formation, autres mesures, voir p. 17) afin de stabiliser les équipes.

Mixité sociale, une priorité pour la réus

Avant l'assouplissement de la carte scolaire en 2007, et le creusement des inégalités sociales, la politique d'éducation prioritaire a permis d'atténuer l'écart des inégalités scolaires.



DES ÉTABLISSEMENTS QUI CONCENTRENT LES DIFFICULTÉS

20,9 % collégiens étudient en éducation prioritaire où se concentrent les difficultés sociales et scolaires. 74,3 % des élèves en REP+ et 60 % en REP appartiennent à des catégories socioprofessionnelles défavorisées contre 37,8 % pour les établissements non labellisés. En REP+, 31,5 % et 57,1 % des élèves en Sixième ont une maîtrise des connaissances et des compétences en français et en mathématiques insuffisantes et fragiles, et respectivement 21,8 % et 44,3 % en REP. La France est un des pays où le milieu socio-économique impacte le plus fortement les performances des élèves renforçant les inégalités scolaires (PISA 2012).

C'est le résultat de la ségrégation urbaine, associée aux stratégies d'évitement et d'entre-soi des familles, ainsi qu'au laisser-faire des collectivités territoriales soumises aux pressions de leur électorat et à l'absence de volonté politique.

PEU DE VOLONTÉ POLITIQUE

La carte scolaire devrait être l'outil permettant de favoriser la mixité sociale. Son assouplissement en 2007 a eu des effets négatifs sur les établissements classés qu'une partie des familles favorisées a pu ainsi éviter en utilisant des dérogations ou en faisant le choix du privé. 30 % des établissements RAR⁽¹⁾ ont perdu au moins 18 % de leurs effectifs. À Paris

site des élèves

par exemple, une partie des établissements a amélioré leur mixité sociale en captant les meilleurs élèves boursiers. En 2015, la loi d'orientation pour la refondation de l'école a prévu que « *le service public d'éducation veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement* » sans pour autant revenir sur la mesure précédente. Les expérimentations mises en place demeurent en jachère depuis le dernier changement de ministre.

QUELLES CONSÉQUENCES POUR LES ÉLÈVES ?

La ségrégation scolaire, pointée par les études PISA de l'OCDE, provoque une dégradation des conditions d'enseignement, du climat scolaire et des dynamiques d'apprentissage. La gestion de classe requiert beau-

coup de temps, au détriment des apprentissages. Au nom de l'adaptation au public et de la différenciation, les exigences des enseignants diminuent. Faute d'hétérogénéité, les « apprentissages horizontaux » sont limités. Les élèves se sentent stigmatisés et bénéficient moins souvent d'appuis familiaux pour les aider en dehors du temps scolaire. Ce sont aussi plus souvent des enseignants débutants et des contractuels qui sont affectés en éducation prioritaire, avec un *turn-over* important qui dégrade les conditions d'apprentissage et de travail en équipe. Tout cela nuit aux performances des élèves et creuse les écarts de réussite tout en entretenant une concurrence entre les établissements.

(1) RAR : réseau ambition réussite

LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

La mixité, puissant levier de la réussite des élèves d'origine populaire est donc un enjeu majeur. Elle doit reposer sur une politique volontariste et non pas seulement sur le libre choix des familles. Cela nécessite de revenir sur l'assouplissement de la carte scolaire et de la redéfinir finement dans cet objectif, en articulation avec la politique de la ville. De plus les dotations de l'État ou des collectivités pour-

raient tenir compte de la composition sociale des établissements et devenir des outils de régulation avec l'octroi de bonus-malus. Ainsi la loi Debré serait-elle contournée et l'enseignement privé, qui favorise la ségrégation et dont 75 % de la dotation dépend de l'État, serait soumis aux mêmes obligations que le public en matière de mixité sociale et scolaire sans contrepartie financière. Enfin,

une amélioration des conditions de scolarisation est indispensable. Elle passe par la présence de personnels en nombre, mieux formés et aussi par une réflexion sur la carte des options offertes aux élèves. Au-delà de l'Éducation nationale, toute une politique sociale devrait être mise en œuvre : habitat, lutte contre le chômage et la paupérisation de nombreuses familles...

Rendre l'éducation prioritaire attractive

Comment faire venir et rester des personnels titulaires afin d'éviter un *turn-over* incessant qui dégrade les conditions de travail des personnels et des élèves en éducation prioritaire ?

LA PONDÉRATION EN REP+

À l'issue des assises de l'Éducation prioritaire en 2014, le SNES avec la FSU a porté la demande des personnels de disposer de temps de concertation sur le temps de service, ce qui a donné lieu à la création d'une pondération (1 heure compte désormais 1,1 heure) en REP+ qui reconnaît les besoins accrus de concertation informelle avec les collègues et de travail avec les familles. Toutefois, certains chefs d'établissement ont dévoyé cette décharge, soit en imposant des temps et des thèmes de réunions hebdomadaires, soit en imposant des HSA aux collègues, ce qui fait perdre son sens à ce dispositif. D'après la DEPP, le nombre d'HSA a augmenté de 14 % en REP et de 21 % en REP+ depuis qu'une deuxième HSA peut être imposée.

INDEMNITÉ REVALORISÉE LORS DE LA REFOFONDATION

	REP	REP+
Rentrée 2015 en €	1 734	2 646
Rentrée 2019 en €	1 734	3 646
Rentrée 2020 en €	1 734	4 646
Rentrée 2021 en €	1 734	5 646 sous condition

MOBILITÉ

Le fait de travailler plus de cinq ans en éducation prioritaire apporte une bonification de 400 points au mouvement interacadémique pour les enseignants en collège REP+ ou lycée politique de la ville, 200 points en REP. Le dispositif APV apporte aussi un nombre de points variables au fil des années. Selon l'académie, des bonifications peuvent aussi avoir cours pour le mouvement intra-académique.

CARRIÈRE

Le fait d'avoir exercé huit ans en éducation prioritaire permet de candidater au vivier 1 pour une promotion des personnels hors classe à la classe exceptionnelle.

L'AVANTAGE SPÉCIFIQUE D'ANCIENNETÉ

L'ASA est une bonification d'ancienneté pour l'avancement d'échelon concernant les personnels affectés dans certaines communes relevant de la politique de la ville mais pas forcément dans des établissements de l'éducation prioritaire même si c'est souvent le cas.

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES PERSONNELS

Les dernières données sur les personnels en collège confirment les constats précédents : ils sont en moyenne plus jeunes en éducation prioritaire où l'an-

pour les personnels

cienneté moyenne est moins élevée. Les enseignants non titulaires sont aussi très surreprésentés en REP+ : un sur cinq est affecté en éducation prioritaire. Le *turn-over* y est donc plus important.

Les postes à profil ont montré leur inefficacité avec des effets désastreux comme la multiplication de postes vacants et donc la hausse du nombre de contractuels. La pondération REP+ et l'augmentation de l'indemnité n'ont pas suffi à rendre les établissements plus attractifs. Selon l'enquête de la FSU, le pilotage, avec une pression accrue des chefs d'établissement sur les pratiques des personnels, est l'une des causes du mal-être en REP+. Le projet d'une part modulable de l'indemnité REP+ sous condition de formation pendant les vacances ne va pas améliorer la situation.

L'éducation prioritaire a besoin de personnels formés et volontaires. Cela passe par une amélioration des conditions de travail et de rémunération. Pour



© Daniel Mamoury

que les personnels choisissent de travailler en éducation prioritaire, il faut leur donner les moyens et respecter leur métier, en mettant fin à un pilotage autoritaire.

LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

Une politique en faveur des personnels nécessite :

- » de prévoir un meilleur accompagnement en renforçant la formation initiale, et aussi continue sur le temps de travail.
- » d'élargir l'indemnité REP+ aux REP et à tous les personnels (AED, AESH...).
- » d'améliorer sensiblement les conditions de travail : effectifs, équipes pluridisciplinaires complètes...
- » d'accorder aux personnels un avantage financier sous forme de NBI (Nouvelle bonification indiciaire), un Avantage spécifique d'ancienneté (ASA) hors contingent et une bonification de mutation.
- » d'établir un climat de confiance en supprimant les dispositifs mettant les collègues en concurrence (les indemnités modulables, par exemple), les hiérarchies intermédiaires, le recrutement par le chef d'établissement et les postes à profil.

Pour une équipe pluriprofessionnelle au

Le travail entre enseignants, équipes de vie scolaire et pluriprofessionnelle, est un incontournable dans l'ensemble des établissements. L'équipe est d'autant plus nécessaire quand la distance des élèves aux normes scolaires empêche l'entrée dans les apprentissages et la compréhension des attentes scolaires.

La prise en charge éducative et pédagogique des élèves est partagée de façon à créer un cadre structurant et cohérent là où l'absence de repères peut s'installer très vite. C'est par l'écoute, par la volonté de créer des repères, en complémentarité avec les équipes enseignantes, que se tissent des liens positifs entre l'école, le jeune et sa famille. La temporalité des différentes interventions – temps de la classe, de l'année, mais aussi pluriannuel permet un accompagnement sur la durée.

CPE ET VIES SCOLAIRES : RENFORCER L'ACTION ÉDUCATIVE

Avec les enseignants, les infirmières, assistantes sociales, les Psy-ÉN et les AED sont les partenaires précieux des CPE pour mieux comprendre et répondre aux difficultés individuelles et collectives des élèves. La surveillance et le climat scolaire vont avoir un rôle majeur dans la manière dont les élèves vont intérioriser ou non les attentes et vont canaliser leur comportement.

Les moyens restent insuffisants au regard des besoins éducatifs : effectifs en hausse, dotations d'établissement resserrées, équipes pluriprofessionnelles incomplètes, autant d'éléments qui mettent à mal le travail des équipes. Les CPE ne sont toujours pas pris en compte dans la pondération du temps de travail afin



de reconnaître le temps consacré au travail en équipe, aux relations avec les familles et à la formation. Des évolutions sont nécessaires. Le SNES-FSU demande l'élargissement de l'indemnité REP+ aux AED et AESH.

Psy-ÉN

L'exercice en éducation prioritaire, ne donne lieu à aucun allègement pour les Psy-ÉN. Le travail en équipe est essentiel, chaque membre devant être reconnu dans ses compétences et ses missions pour viser la réussite et l'émancipation des élèves. La question du temps pour les échanges, la réflexion et la concertation se pose également quand on ne fait que se croiser ! Plus qu'ailleurs, des établissements font intervenir

complet

des associations sur la prévention du décrochage, l'accompagnement au projet d'orientation, mettant à mal les missions des Psy-ÉN. Sous couvert d'aide aux élèves les plus démunis, elles n'offrent pas de garantie d'éthique et de neutralité car elles émanent souvent de groupes industriels et commerciaux... peu enclins à lever les barrières sauf pour les premiers de cordées. C'est de personnels formés dont on a besoin, c'est ce que revendique le SNES-FSU !

SANTÉ SCOLAIRE : PANSER ET REPENSER LE LIEN AVEC L'INSTITUTION

Les enquêtes montrent que les besoins des adolescents ne diffèrent pas dans le périmètre de l'éducation prioritaire par rapport à l'ensemble des collèges. C'est plutôt l'accès aux soins qui est problématique, tout comme en zone rurale. Les infirmiers scolaires y réclament donc davantage de courriers pour que les parents obtiennent des rendez-vous médicaux plus rapidement.

La principale difficulté est le rapport des familles avec l'institution, plus difficile qu'ailleurs. Il s'agit de les convaincre que l'institution n'est pas uniquement prescriptrice mais aussi bienveillante. Le SNICS-FSU demande l'affectation d'un infirmier à temps plein dans chaque établissement classé ou non. Certains collèges de REP+ en bénéficient mais pas tous.

ASSISTANCE SOCIALE : EN MANQUE DE PERSONNEL

Étant donné les mauvaises conditions de travail générales, les assistantes sociales demandent souvent à travailler en éducation prioritaire malgré les difficultés rencontrées avec les partenaires extérieurs précaires qui manquent parfois de déontologie et de formation. Même là, elles ne travaillent pas uniquement en collègue alors qu'un temps plein y serait nécessaire mais sont censées aussi exercer dans les écoles primaires du réseau. Cette surcharge de travail est conséquente. Les assistantes sociales ne perçoivent que l'indemnité REP, même en REP+. Le SNUAS-FSU demande à ce qu'elle soit revalorisée au niveau de l'indemnité REP+ sur l'ensemble de l'éducation prioritaire.



Les pratiques en éducation prioritaire :

Les injonctions pédagogiques pleuvent sur les équipes pédagogiques, et en particulier en éducation prioritaire. Il est temps de reprendre la main.

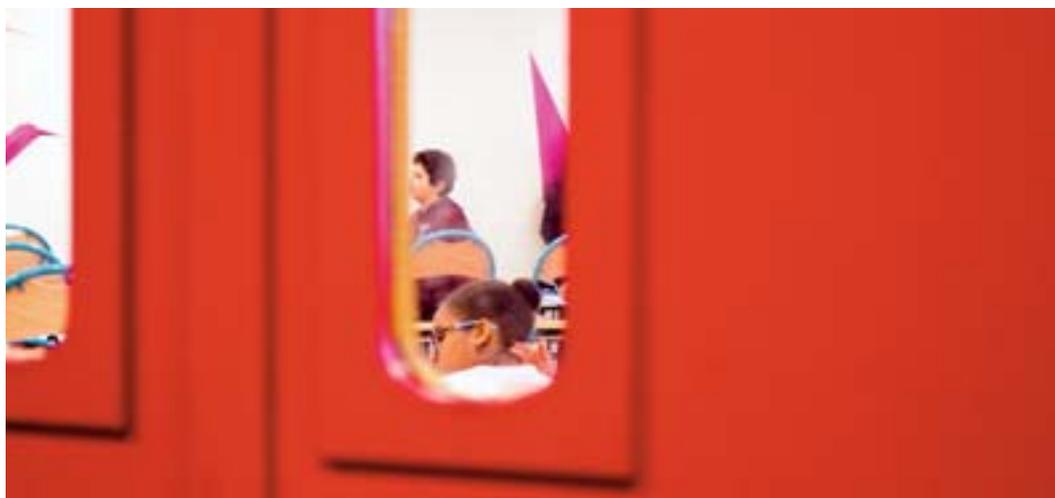
Les échanges en équipe peuvent permettre aux enseignants de prendre du recul face à des situations difficiles, de ne pas se sentir isolé, de construire du collectif. Les travaux de recherche peuvent alimenter la réflexion, à mille lieues des prétendues « bonnes pratiques » et de certaines injonctions pédagogiques qui sont souvent mises en exergue en éducation prioritaire pour « intéresser les élèves ».

QUELQUES PISTES

» On met souvent du temps pour installer les élèves et amener un climat scolaire propice aux apprentissages. Or, des travaux de recherche relient l'efficacité de l'enseignement au temps passé aux apprentissages (Denis Meuret).

» Des recherches mettent en évidence comment les élèves les moins « initiés », de par leur milieu familial, à la culture scolaire, passent à côté des apprentissages attendus quand les dispositifs pédagogiques reposent à l'insu des acteurs sur des implicites qui les excluent d'une construction des savoirs. Face aux malentendus sociocognitifs, il est nécessaire de mieux expliciter le cadrage des activités demandées aux élèves (Stéphane Bonnéry et le CIRCEFT-ESCOL).

» Sabine Kahn (ULB Bruxelles) montre comment les meilleures intentions peuvent creuser les écarts et évoque les dérives potentielles des activités de projet. Certains élèves ont ainsi tendance à rester cantonnés dans des tâches de bas niveau. Elle défend – rejoignant les travaux de Bernard Rey – la nécessité d'une média-



la main aux équipes !

PONDÉRATION REP+ : RESTER MAÎTRE DE SON USAGE

La pondération REP+ sert, via une réduction du service hebdomadaire d'enseignement, à permettre un exercice du métier dans de meilleures conditions, sans obligation supplémentaire. Les textes n'autorisent en aucun cas d'inscrire des heures en plus à l'emploi du temps des professeurs ni d'imposer des réunions, qui doivent rester à l'initiative des équipes.

Les personnels n'ont rien à « compenser » et doivent rester maîtres des modalités d'organisation de leur travail en équipe : le temps libéré par l'application de la pondération leur appartient, le chef d'établissement n'en dispose pas. Il ne doit pas être l'occasion de réunions visant à imposer des pratiques professionnelles sous tutelle hiérarchique.

Pour le SNES-FSU, le temps libéré peut permettre aux professeurs d'échanger sur leurs pratiques, leurs manières de faire, de construire du commun en lien avec l'équipe éducative et plus largement l'équipe pluriprofessionnelle, sans regard hiérarchique, de manière à faire des choix éclairés, au service de la réussite des élèves.

tion entre les univers culturels, d'une explicitation des attendus et surtout la nécessité d'une confrontation récurrente de tous les élèves à la complexité.

► Il est parfois conseillé de donner une forme ludique et séduisante aux dispositifs pédagogiques (façon de présenter, de poser un exercice) pour motiver les élèves. Or ces façons de faire rendent souvent opaques la finalité même de l'apprentissage visé. Certains vont dépenser plus d'effort à interpréter le dispositif qu'à travailler le « nœud » du problème (André Tricot, colloque CNESCO 2017). Il s'agit donc bien de mobiliser les élèves sur les apprentissages et – comme le soulignait Jacques Bernardin lors d'un colloque FSU sur l'éducation prioritaire – de s'inscrire dans une approche culturelle ambitieuse des programmes pour que le « commun » ne se réduise pas à un repli sur des apprentissages fondamentaux asséchés, à une instrumentalisation

courte et techniciste visant l'employabilité, sous la pression évaluative.

► Les innovations pédagogiques permettent de faire progresser les élèves si elles s'insèrent dans un scénario pédagogique, une progression, un accompagnement des apprentissages des élèves. Si ces fondamentaux du métier d'enseignant sont respectés alors quelques innovations peuvent ponctuellement venir au service de ce travail (André Tricot, ÉSPÉ de Toulouse).

LES PROPOSITIONS DU SNES-FSU

Les résultats des travaux de recherche doivent être mis à la disposition des équipes, en éducation prioritaire comme ailleurs, dans le cadre de la formation initiale et continue pour leur permettre en tant qu'enseignants concepteurs de faire des choix éclairés.



ÉTATS GÉNÉRAUX 2020-2021 DE L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



Donner la parole aux acteurs de terrain

Après le colloque « Éducation prioritaire » du 2 octobre 2019, et l'enquête auprès de la profession, la FSU donne la parole à l'ensemble des acteurs de terrain du premier et du second degré : enseignants, coordonnateurs, formateurs, infirmières scolaires, personnels administratifs... en réunissant des états généraux départementaux au 1^{er} trimestre 2020-2021 puis nationaux le 28 janvier 2021.

Le confinement et les très fortes perturbations de ces derniers mois ont ouvert la porte à un transfert de la responsabilité pédagogique sur les familles (ou les élèves les plus âgés eux-mêmes), renvoyant ainsi chacun à son « destin scolaire ». Les inégalités scolaires, qui sont en France, particulièrement corrélées aux inégalités économiques et sociales, ont ainsi été aggravées.

Le postulat de la FSU : tous les enfants et les jeunes sont éducatibles

L'objectif poursuivi est de construire avec tous les personnels des propositions pour une école qui participe à la réduction des inégalités et à la réussite de tous.

Différents thèmes seront abordés : enjeux pédagogiques, nouvelle cartographie et labellisation, responsabilité du pilotage et territorialisation, partenariats (familles, cités éducatives...), conditions de travail et d'apprentissages, reconnaissance de la spécificité d'enseigner en EP, collectif de travail... Il ne peut y avoir de territoires abandonnés, ni d'élèves et de familles oubliés.

Ce sera tout l'enjeu de la poursuite de la politique d'EP et de la révision de la cartographie nationale. Aux personnels engagés au quotidien d'intervenir pour construire l'école de demain.